



PRÉFÈTE D'EURE ET LOIR

Préfecture

Bureau du Cabinet
Service des Sécurités
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

ARRETE N° Préf-CABINET-SDS-SIDPC 18-10 / 01 du 3 octobre 2018

**Portant désignation d'un jury d'examen du certificat de compétences de
« Formateur en pédagogie appliquée à l'enseignement des formations
de premiers secours civiques »**

**La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le décret n° 92.514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours,

Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours,

Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours,

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement prévention et secours civiques de niveau 1,

Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur »,

Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »

Vu l'arrêté préfectoral n° 25/2018 du 28 août 2018 portant délégation de signature au profit de Madame la Sous-préfète, Directrice de Cabinet ;

Vu la demande de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale en date du 2 octobre 2018 ;

Sur Proposition de Madame la Sous-préfète, Directrice de Cabinet de la Préfète d'Eure-et-Loir,

ARRETE

Article 1^{er} : Il est constitué un jury d'examen destiné à sanctionner la formation conduisant à l'obtention du certificat de compétences de « Formateur en pédagogie appliquée à l'enseignement des formations de premiers secours civiques » organisée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Article 2 : Est désigné comme suit le jury d'examen du certificat de compétences de « Formateur en pédagogie appliquée à l'enseignement des formations de premiers secours civiques » qui se réunira le mardi 20 novembre 2018 à partir de 9 heures à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir.

Président : Le docteur Mechtilde DIPPE – Médecin des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Membres examinateurs :

- Natacha GORKA, formateur de formateur,
- Adjudant-chef Nadia BAILLY, Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir,
- Laure DEPOND, formatrice

Article 3 : Le jury ne peut valablement délibérer que s'il est au complet. Les délibérations sont secrètes.

Article 4 : Le jury examinera les dossiers présentés, procédera aux délibérations et se prononcera sur l'aptitude ou l'inaptitude des candidats.

A la suite de celles-ci, il établira un procès-verbal et le service en charge du secourisme à la Préfecture délivrera le certificat de compétences de formateur en prévention et secours civiques.

Article 5 : Madame la Directrice de Cabinet, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale et Monsieur le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Pour la Préfète,
La Sous-préfète, Directrice de Cabinet,

Juliette AUBRUN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Juliette AUBRUN', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.